

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François NOWOTNY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon - Dispositif Illicommunes - Accompagnement des communes dans la mise en place d'une stratégie énergétique patrimoniale - Demande de subventions ADEME pour la réalisation d'audits énergétiques**

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Cet engagement vise trois objectifs : améliorer la qualité de vie des habitants, maîtriser les dépenses énergétiques et participer activement au défi mondial du changement climatique.

Dès 2010, un plan climat énergie territorial a été lancé dont les objectifs ambitieux s'inscrivent dans les objectifs des 3x20 à l'horizon 2020 fixés par l'Union Européenne et des objectifs du facteur 4 à l'horizon 2050 fixés par la France. Une mobilisation forte du territoire a été mise en place, qui s'est traduit dans un premier temps par une grande concertation puis depuis 2011 par la réalisation d'une charte d'engagement que 85 acteurs du territoire ont signé parmi lesquels figurent 17 communes.

Parallèlement le Grand Dijon a souhaité mettre en place un dispositif spécifique pour les communes, appelé Illicommunes. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les communes à mettre en place une stratégie énergétique et climatique sur leur territoire et mettre en œuvre un plan d'actions, ce plan d'actions contribuant aux objectifs territoriaux du Grand Dijon. C'est ainsi que la première année d'accompagnement a été dédiée à la réalisation des plans climat énergie communaux.

Actuellement, un dispositif d'accompagnement des communes volontaires est en cours afin de les aider dans la mise en place d'une stratégie énergétique patrimoniale.

Trois services sont mis à leur disposition :

- le conseil en énergie partagé. L'objectif de cet accompagnement est de mettre à disposition des communes de l'agglomération les moyens nécessaires pour se structurer et mettre en œuvre une politique énergie et climat axée sur la performance énergétique de leur patrimoine. Ce dispositif doit permettre aux communes de réaliser des économies d'énergie sans investissement important ;
- le dépôt des dossiers de certificat d'économie d'énergie au pôle national et la prise en charge de la revente des certificats d'économie d'énergie ;
- la réalisation de pré-diagnostic ou d'audits énergétiques de bâtiments communaux.

Une première phase de réalisation de pré-diagnostic a déjà été programmée et réalisée sur l'ensemble des bâtiments communaux des communes adhérant au dispositif.

Une seconde phase concernant la réalisation d'audits énergétiques du centre nautique et des serres municipales de Chenôve va être programmée sur l'année en cours pour un montant décomposé comme suit :

- 8 340 € HT (soit 10 008 € TTC) pour le centre nautique de Chenôve,
- 4 409 € HT (soit 5 290.80 € TTC) pour les serres municipales de Chenôve.

Ces audits énergétiques sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la réalisation des audits énergétiques du centre nautique et des serres municipales de Chenôve pour un montant total de 12 749 € HT (soit 15 298.80 € TTC) ;
- **de solliciter** au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées au Grand Dijon par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de Bourgogne-Franche-Comté pour le financement de ces deux audits énergétiques.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

DONT 14 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0